

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 35
Pouvoirs : 10
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/01/2022

Le 27 janvier 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des fêtes, boulevard des combattants, à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Bernard REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE).

Secrétaire de séance : Anne-Marie DEGUEURCE.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – Télétransmission des actes de commande publique au contrôle de légalité

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que, par une circulaire en date du 10 décembre 2021, la Préfecture de l'Ain a décidé de permettre la transmission électronique en préfecture des actes de commande publique soumis au contrôle de légalité.

Conformément à la circulaire précitée et ses annexes, la transmission dématérialisée des actes de commande publique suppose d'une part, la conclusion d'un marché de service avec un opérateur de transmission agréé et d'autre part, la signature d'une convention de transmission avec la préfecture.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DONNER** son accord pour la télétransmission des actes administratifs ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer la convention avec la préfecture dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DE DESIGNER** le Président de la Communauté de Communes ainsi que le Directeur Général des Services comme responsables de la télétransmission ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits afférents seront prévus au budget principal de la CCDSV.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 2 FEV. 2022

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220127-2022C15-CP

Affichage le : - 2 FEV. 2022

A Trévoux, le 27/01/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

